

Que le ministre des Postes soit prié par le Parlement de convoquer les maîtres de poste des villes de chaque province pour entendre leurs plaintes et leurs recommandations en vue de prendre les mesures correctives nécessaires pour rétablir un service postal acceptable.

M. l'Orateur: Une telle motion ne peut être présentée à la Chambre en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement que si la Chambre y consent à l'unanimité. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA SECONDE ENTRÉE AVEC EFFRACTION À L'AGENCE DE PRESSE LIBRE—L'INFORMATION DU MINISTRE AU SUJET DE LA PARTICIPATION DE LA GENDARMERIE

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, la question que je pose au premier ministre suppléant a trait aux révélations toutes récentes dans le cadre de l'enquête que le gouvernement du Québec a entreprise relativement à un deuxième cambriolage aux bureaux de l'Agence de Presse Libre du Québec, qui aurait eu lieu le 12 octobre 1973 pour y installer des appareils de surveillance électronique. La Gendarmerie royale du Canada a-t-elle participé à ce deuxième cambriolage et, le cas échéant, le solliciteur général de l'époque, l'actuel ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, en a-t-il été prévenu avant ou après le cambriolage?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai très peu de renseignements là-dessus. Selon les journaux, le solliciteur général de l'époque aurait reçu une lettre à ce sujet, mais c'est à peu près tout ce que j'en sais pour le moment. Le solliciteur général actuel participe à une réunion fédérale-provinciale d'agents de redressement, et je vais faire en sorte que la Chambre obtienne plus de renseignements.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, l'APLQ a soutenu lors d'une conférence de presse le 21 novembre 1973 qu'elle avait envoyé un télégramme de même qu'une lettre. Le ministre a confirmé qu'il avait reçu la lettre, et il va en révéler le contenu à la Chambre. Confirmera-t-il également, si possible, qu'un télégramme lui a été adressé et qu'il l'a reçu—et notamment ce dernier point—et pourra-t-il aborder ce point dans la réponse qu'il entend donner à la Chambre un peu plus tard?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, j'ai vu que l'on faisait état dans les journaux d'un télégramme mentionné lors de conférences de presse antérieures. Je n'ai pas de renseignements à ce sujet, mais nous chercherons à faire la lumière à cet égard.

Questions orales

L'ENTRÉE AVEC EFFRACTION À L'AGENCE DE PRESSE LIBRE—
DEMANDE D'ENQUÊTE JUDICIAIRE

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, c'est là un autre indice sur un enchaînement d'événements observé dans la conduite des policiers, enchaînement d'ailleurs obscurci davantage à la suite d'aveux obtenus lors d'un procès et d'allégations de la part d'un ancien agent de la GRC. En sa qualité de solliciteur général suppléant, de ministre de la Justice, de procureur général ou en quelque qualité que ce soit qu'il réponde aujourd'hui, le ministre va-t-il dire à ses collègues du cabinet que le temps est peut-être venu pour le gouvernement de déroger à ses habitudes en instituant une commission d'enquête, pour faire passer toute cette affaire de l'arène politique à un organisme compétent qui pourra faire la lumière sur tous les faits entourant cette histoire, dont le gouvernement n'est sûrement pas fier, et en faire l'examen judiciaire qui s'impose?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice du Québec a bien signalé que l'enquête déjà en cours était suffisamment vaste pour étudier cette question. Bien entendu, c'est là l'autorité compétente pour enquêter sur les activités criminelles qui ont pu avoir lieu. Il y a donc déjà enquête.

M. Baker (Grenville-Carleton): Les procureurs généraux fédéral et provinciaux sont réunis. Cette question est-elle inscrite à l'ordre du jour? Je veux parler de l'opportunité de tenir une enquête.

M. Basford: Non, parce que cette question ne concerne pas les autres provinces. Les ministres concernés en discuteront sans doute entre eux.

M. Baker (Grenville-Carleton): Comment le saurons-nous?

LA SURVEILLANCE LORS DE LA DESTRUCTION DE DOSSIERS

M. Elmer-M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général suppléant. Les réponses que nous avons entendues ces derniers jours à propos de toute une série d'activités de la GRC et du bureau du solliciteur général sont plutôt évasives; aussi, j'aimerais poser la question suivante au solliciteur général suppléant. Lorsque la Gendarmerie royale doit détruire des narcotiques, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social envoie des contrôleurs pour surveiller les opérations; c'est là une sage précaution. J'aimerais savoir s'il existe un contrôle analogue lorsque la GRC doit détruire des dossiers, des rubans, des livres de comptes et autres documents du genre, et s'il y avait des contrôleurs sur les lieux lorsque la GRC a détruit une quantité impressionnante de dossiers et autres documents le 3 juin 1977, à Montréal, c'est-à-dire un jour de congé officiel. Nous avons appris cela grâce à un agent du service des vérifications et le solliciteur général a reconnu les faits.